



VILLE DE VIC SUR AISNE

2, rue Brouillaud – 02290 VIC SUR AISNE

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du jeudi 24 octobre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie le jeudi 24 octobre 2024 à 19 H 30.

Étaient présents : Bernard RUELLE – Yveline DELVAL – Claude LEPIGEON – Monique COHEN – Laurent PETITOT – Serge BERGER – Armelle LEFEVRE – Céline DUPONT – Christophe BUKWA – Nathalie PERCEPIED – Jean-Claude VAZEL – Johann RUELLE – Pierre-Louis CARRIER -

Absente excusée ayant donné procuration : Virginie POULET donne procuration à Claude LEPIGEON

Absents : Marie-Delphine BESSON – Anne-Sophie LOR – Jean-Claude LEMISTRE

Claude LEPIGEON a été élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal actent et approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 septembre 2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal acceptent d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- ✓ Demande d'avis du CST (Comité social territorial) du Centre de Gestion de l'Aisne concernant les lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission du 4^{ème} Adjoint au Maire et que cette démission a été acceptée par le Préfet de l'Aisne en date du 14 octobre 2024.

Il précise que le conseil municipal doit dans un délai de quinze jours procéder au remplacement de l' élu à moins que le conseil municipal décide de supprimer le poste de 4^{ème} Adjoint au Maire sur proposition du Maire.

Le conseil municipal décide de procéder au remplacement du 4^{ème} Adjoint au Maire.

Pour : 12

Contre : 01

Abstention : 01

Le conseil municipal a procédé à la désignation du 4^{ème} Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue.

Ont été candidats :

Serge BERGER

Christophe BUKWA

Johann RUELLE

Résultats de l'élection du 4^{ème} Adjoint au Maire :

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 00

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

Serge BERGER : 1 voix

Christophe BUKWA : 11 voix

Johann RUELLE : 02 voix

A été proclamé 4^{ème} Adjoint au Maire et immédiatement installé dans ses fonctions : Monsieur Christophe BUKWA

Monsieur Christophe BUKWA, 4^{ème} Adjoint au Maire, est responsable de l'entretien et de l'exploitation du patrimoine de la commune.

Le conseil municipal décide de ne pas recruter dans l'immédiat un nouvel adjoint technique territorial aux ateliers suite au départ d'un adjoint technique territorial à temps complet depuis le 1^{er} septembre 2024.

Pour : 01

Contre : 12

Abstention : 01

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Domaine du Thurier a trouvé un acquéreur potentiel. L'investisseur souhaite réhabiliter le manoir pour y proposer des locaux d'hôtellerie pour des réunions et séminaires, réaménager le parc et transformer les communs (Anciennes écuries) en centre de balnéo et loisirs. Le projet semble bien construit et adapté au site et correspond à l'OAP (Opération d'Aménagement Programmé) du PLUi. La commune n'a aucun intérêt à faire jouer son droit de préemption.

Monsieur le Maire rappelle que L'O.P.H. de l'Aisne a livré en 1986, un ensemble de 33 maisons locatives avec garages et jardinets rue de Presles. Ce patrimoine, inscrit en politique de vente pour l'OPH, comptabilise aujourd'hui une quinzaine de cessions. Lors de la construction du lotissement, deux voies privatives et plusieurs emplacements de stationnement avaient été réalisés.

Il convient aujourd'hui, d'accepter le principe de rétrocession de ces espaces cadastrés AC 581, 586, 593, 598, 605, 606, 612, 625 et 626 d'une contenance approximative de 11a 10ca.

S'agissant d'un transfert de changes, cette vente s'opérerait sur la base de l'euro symbolique.

Il demande l'accord du conseil municipal pour réaliser cette rétrocession et signer l'acte de vente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la rétrocession de l'OPH de L'Aisne à la commune des espaces cadastrés AC 581 pour 1m2, AC 586 pour 89m2, AC 593 pour 385m2, AC 598 pour 5m2, AC 605 pour 124m2, AC 606 pour 2 m2, AC 612 1 m2, AC 625 pour 441m2, AC 626 pour 62 m2 d'une contenance approximative de 11a 10ca située rue de PRESLES, pour l'euro symbolique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les états de restes font apparaître un certain nombre de recettes irrécouvrables du fait notamment de l'insolvabilité de débiteurs, voire leur disparition, recettes dont le Receveur Municipal demande l'admission en non valeurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2024, la somme de 1 808.13 €.

Le conseil municipal mène une réflexion sur les demandes de subventions DETR 2025 (Dotation d'équipement des territoires ruraux) : La réfection du mur du Château - Travaux énergétiques à l'école maternelle sont les deux dossiers retenus.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Etat a créé un dispositif « Fonds vert » d'accompagnement des collectivités pour accélérer et intensifier la transition écologique.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réaliser une étude thermique à l'école maternelle en vue de réaliser des travaux sur le plan énergétique et de solliciter l'ETAT au titre du « Fonds vert ».

Le conseil municipal décide de fixer les lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines et de solliciter l'avis du CST (Comité social territorial) du Centre de Gestion de l'Aisne.

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire fait état de l'éclairage au terrain de football, une étude de la situation est en cours de réalisation par l'USEDA.

Monsieur Christophe BUKWA fait le point sur les travaux d'entretien à réaliser au terrain de football ainsi qu'aux locaux annexes.

Monsieur le Maire informe les élus des travaux au court de tennis.

Monsieur le Maire fait le point sur le bilan financier sur l'année scolaire 2023/2024 ainsi que des ALSH.

Monsieur Claude LEPIGEON informe les élus qu'une cérémonie pour le 11 novembre aura lieu avec les écoles le vendredi 08 novembre 2024.

Il sollicite les élus pour la prochaine distribution des colis aux aînés de la commune.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une analyse par des techniciens forestiers a été réalisée sur le hêtre pleureur : des recommandations seront transmises prochainement.

La séance est levée à 21 H 50.

Le Maire,
Bernard RUELLÉ

